

ÉDITION 17 | Juillet 2003

ClearIT

Informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements

17

Bâle II – Répercussions sur le trafic des paiements

Prestations DTA/LSV par le biais d'Internet

Histoire du flux monétaire

ÉDITORIAL **3**

BÂLE II EXERCE UN EFFET DIRECT SUR LE TRAFIC BANCAIRE DES PAIEMENTS **4**

Outre les risques du marché et de crédit, il convient désormais de couvrir les risques opérationnels par les fonds propres. *Prof. Dr Klaus Spremann* de l'Université de St-Gall, mandaté par Swiss Interbank Clearing pour effectuer une étude sur les répercussions de Bâle II sur le trafic des paiements, nous donne un aperçu des premiers résultats de son travail.

MÉTHODES DE CALCUL DE LA QUOTE-PART EN FONDS PROPRES **8**

Ces trois dernières années, des modèles conceptuels ont été développés pour calculer une quote-part de capital, destinés à remplacer un taux simple de couverture. Dans la recherche de capitaux propres conformes aux risques, personne n'avait pressenti, du moins au début, que l'on ait peut-être donné carte blanche un bref instant à l'apprenti sorcier bien connu, tant du côté réglementaire que bancaire.

payGATE^{web} ET payCOM^{web}, LES PRESTATIONS DTA/LSV PAR LE BIAIS D'INTERNET **11**

Les interfaces avec les établissements financiers et leurs clients sont maintenant en place et très prisées.

MIGRATION DTA ET LSV **13**

Swiss Interbank Clearing va poursuivre la remise centralisée de données de manière générale pour LSV. Dans le domaine DTA, cette prestation ne sera en revanche maintenue que pour quelques banques et leurs clients.

«KULTURGESCHICHTE DES GELDFLUSSES» (HISTOIRE DU FLUX MONÉTAIRE) **14**

Cet ouvrage en allemand a été rédigé à l'occasion des 15 ans d'existence du système suisse de trafic des paiements SIC et du 25ème anniversaire de DTA et LSV. Une critique de livre de Monsieur Prof. Dr Hans Geiger.



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

La présente édition de ClearIT vous emmène dans les méandres de Bâle II et aborde notamment les risques opérationnels du trafic des paiements. Le Committee on Banking Supervision (G10) a décidé en décembre 1998 de remanier l'Accord de Bâle sur les fonds propres, dit Bâle I. Au plus tard avec la seconde mouture de Bâle II - The Consultative Package on the New Capital Accord de janvier 2001 -, l'effet delta initialisé par le prédécesseur est devenu manifeste par l'intégration du trafic des paiements. Le cycle de consultation a appelé sur le plan mondial quelque 250 commentateurs revendiquant 4'569 pages, dont 127 pages émanent de Suisse. L'étude d'impact (QIS 3) effectué jusqu'à la fin de l'an passé a d'autre prouvé la complexité future et probable d'une mise en oeuvre du projet dans les banques: moins de 10% des 350 banques participantes étaient en mesure d'attribuer les différents risques aux huit Business Lines du concept standard, la lanterne rouge revenant à Payment and Settlement. Il semble donc qu'une mise en oeuvre différenciée par pays s'impose. La place financière suisse, à son tour, élabore activement des propositions pour réaliser son «Swiss Finish».

Le Conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing ne s'est pas fait prier pour réagir. Au début de septembre 2002, il a désigné un Comité du CA placé sous l'égide du Prof. Dr Klaus Spremann. Cette instance a été chargée d'analyser intégralement Bâle II et les risques opérationnels relevant du trafic des paiements. Les répercussions sur la place financière suisse, compte tenu d'un éventuel renchérissement du trafic des paiements ou de distorsions du marché, méritent bien entendu une attention particulière. Dans cette édition, nous vous soumettons quelques résultats des travaux entrepris par le Comité du CA. Le 3ème document consultatif est paru à la fin avril, exigeant que nous soumettions une nouvelle fois nos articles à une vérification de conformité, d'où un léger retard de parution de cette édition.

Outre Bâle II, nous abordons dans ce numéro des sujets tels que la migration DTA/LSV et des nouveautés concernant payCOM^{web} et payGATE^{web}. Pour conclure, le Prof. Hans Geiger nous présente l'ouvrage «Kulturgeschichte des Geldflusses» ou l'histoire du flux monétaire, paru à l'occasion de notre jubilé de l'an passé.

Je vous souhaite une lecture à la fois intéressante et instructive.

André Bamat, CEO de Swiss Interbank Clearing SA

KLAUS SPREMANN: «L'IMPORTANCE POUR LE TRAFIC DES PAIEMENTS DES EXIGENCES À VENIR EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES N'EST PAS NÉGLIGEABLE»

ClearIT: Quels motifs ont incité à remanier l'actuel catalogue des exigences, pour maintenant parler de Bâle II?

Klaus Spremann: Le Comité de Bâle a d'abord examiné les *risques de crédit*, puis ceux *du marché*. Font partie de ces derniers les risques de prix en relation avec les états en actions et devises, de même que les risques de fluctuation des taux dans les portefeuilles de négoce des banques. Ces thèmes n'ont toutefois absorbé jusqu'ici qu'un petit groupe d'experts bancaires. Une révision de l'Accord sur les fonds propres était prévue pour 2002; elle s'est étirée dans le temps, voulant que l'on parle maintenant de Bâle II. La réforme des recommandations en cours aborde sa phase terminale. Le troisième document consultatif vient d'être publié il y a quelques semaines. Les nouvelles recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, complétées et élargies, devraient être intégrées en 2006 dans les législations nationales de tous les États membres.

Quels sont les changements essentiels?

Je citerai trois points: outre la régulation de la couverture par les fonds propres (1^{er} pilier), Bâle II doit induire un rôle plus actif des instances de

surveillance (2^{ème} pilier) et encourager la discipline en matière de risques des banques par une transparence accrue envers les actionnaires (3^{ème} pilier). Seuls des rapports périodiques étaient exigés jusqu'ici; l'autorité de surveillance souhaite désormais effectuer des vérifications actives sur place, les actionnaires devant aussi bénéficier d'une vue d'ensemble des positions à risque de la banque. D'autre part, dans le cadre existant de la couverture par les fonds propres, la pondération des risques de crédit doit être adaptée de manière plus différenciée à la solvabilité et à la situation de chaque débiteur. Depuis l'introduction du premier accord, de nombreuses expériences ont été collectées sur les risques de crédit. Les connaissances actuelles imposent cette révision. Enfin, les risques opérationnels des banques doivent être soumis à couverture au même titre que les risques de crédit et du marché.

Les risques opérationnels peuvent affecter tous les secteurs d'une banque

Le premier des trois piliers concerne les directives en matière de couverture par les fonds propres. Dans quelle mesure le trafic des banques est-il concerné?

Le savoir-faire et les Best Practices ont réalisé un véritable bond en avant durant cette dernière décennie en ce qui concerne les risques de crédit et du marché. Au niveau des risques opérationnels, en revanche, nous n'en sommes encore qu'aux premiers balbutiements. On ne saurait l'ignorer: les effondrements de systèmes, les perturbations de processus, les défaillances se répètent. Les risques opérationnels affectent tous les secteurs d'une banque. Il suffit de penser aux fragiles intervenants en place: l'homme, les systèmes, les processus, les événements externes. Nous distinguons deux concepts d'évaluation du risque opérationnel: Dans le concept d'indicateur

BÂLE II

Il a été proposé en janvier 2001 de diffuser le nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres (New Basel Capital Accord). Il doit remplacer la mouture actuelle, datant de 1988. Une «étude dans le terrain» destinée à vérifier les nouvelles ordonnances a été lancée en octobre 2002. Plus de 350 banques de 43 pays différents y ont participé. Les résultats de cette étude ont été publiés au début de mai 2003; ils doivent être intégrés dans le nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres, qui devrait être achevé durant le dernier trimestre 2003.

Swiss Interbank Clearing



Prof. Dr Klaus Spremann explique les répercussions de Bâle II sur le trafic des paiements.

L'Accord de 1988 du Comité de Bâle sur le contrôle des banques se concentrait alors sur les fonds propres globaux d'une banque, décisifs dans la limitation du risque d'insolvabilité. La nouvelle mouture de Bâle II, à mettre en oeuvre jusqu'à la fin 2006, recherche une plus grande sécurité et solidité du système financier, en accordant une importance accrue à la vérification par l'instance de contrôle et à la discipline observée sur le marché. Bâle II a un impact direct sur le trafic des paiements des banques. Outre les risques du marché et de crédit, il conviendra désormais de couvrir aussi les risques opérationnels par des fonds propres. Prof. Dr Klaus Spremann de l'Université de St-Gall, auteur actuellement d'une étude sur les répercussions de Bâle II sur le trafic des paiements et opérant sur mandat de Swiss Interbank Clearing SA, donne à ClearIT un aperçu des premiers résultats de ses travaux.

BIOGRAFIE SUCCINCTE

Prof. Dr Klaus Spremann enseigne depuis 1990 à l'Université de St-Gall; il est d'autre part directeur de l'Institut suisse pour les banques et la finance. Né en 1947, Klaus Spremann a étudié les mathématiques à l'Université technique de Munich (dipl.-math. 1972). Promu Dr. rer.nat en 1973, il a soutenu sa thèse en 1975 (Université de Karlsruhe). Différentes chaires, séjours et activités d'enseignement en Amérique et en Asie. En Suisse, Klaus Spremann a traité différents projets pratiques; entre autres, il a élaboré une étude sur le trafic des paiements («Wettbewerb und Technologie im Zahlungsverkehr», 1997, paru aux éditions Haupt, Berne).

de base (cf., aussi le prochain article, *Rem. de la réd.*), nous distinguons dans la prise en considération des risques opérationnels les Units, Business Lines et autres Activity Groups. Dans certaines de ces entités, des produits, processus et systèmes du *trafic des paiements* sont mentionnés explicitement: les cartes clients et de crédit, le transfert de fonds, la compensation et le règlement. Dans le concept standard, (à mi-chemin entre le concept d'indicateur de base et les concepts avancés), nous distinguons huit Business Lines, dont l'une est *Payment and Settlement*. Tout est encore à faire concernant l'évaluation de ces risques. Constat: les statistiques ne sont vraiment fiables que si l'on subit fréquemment de petits dommages et il s'agit de savoir comment une entreprise d'assurance peut et doit calculer. Bâle II

suppute le fait que de très grandes perturbations peuvent se manifester dans le domaine opérationnel, même si leur probabilité est très faible. Dans le concept d'indicateur de base, un pourcentage est débattu, à appliquer sur les revenus bruts de la banque et précisant les fonds propres nécessaires de couverture. Un pourcentage est appliqué sur le Gross Income sectoriel dans le concept standard.

Du fait de son Pricing à l'avantage de la clientèle, le trafic des paiements n'est pas rentable. En effet, les coûts imposés par un système fiable sont élevés. L'importance pour le trafic des paiements des exigences à venir en matière de fonds propres n'est donc pas négligeable. Au surplus, l'appréciation différenciée des risques prend une dimension pour le moins académique. Les banques doivent s'y pencher et de nombreuses d'entre elles devront mandater des experts externes. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire admet l'augmentation de complexité en présence: les banques sont appelées à une projection plus fine, plus pro-

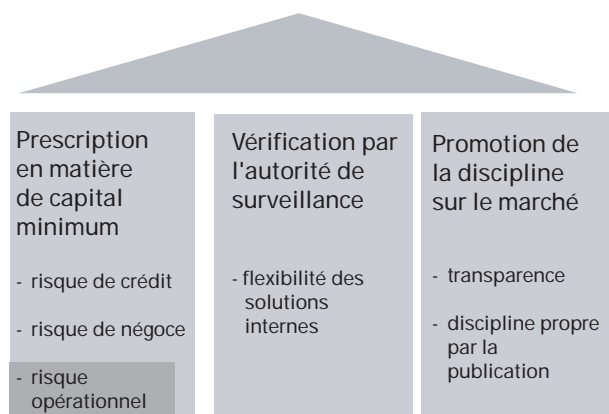
fonde. Bien que conscient des coûts en résultant, on s'attend à une promotion de la stabilité du système financier. La critique ne s'est pas fait attendre, également de la part des États-Unis. Le vice-président de la Réserve fédérale américaine, Roger W. Ferguson Jr., a estimé récemment qu'un ensemble aussi complexe ne se prêterait qu'à quelques rares grandes banques.

Dissociations de fonctions dans le trafic des paiements

Quel en est l'impact sur des banques de différentes tailles?

Les plus petites banques devront réfléchir sur l'opportunité d'une dissociation de fonctions dans le trafic des paiements. Les réflexions du genre «Qui est responsable en définitive d'erreurs dans le trafic des paiements, par exemple suite à une mauvaise saisie de données?» ne manqueront pas de fuser. S'agit-il de la banque, ou du client? Le traitement à l'amiable devrait ainsi céder le pas à la transparence exigée.

Les trois piliers de Bâle II



Les directives de Bâle II ne concernent que les banques. Mais les établissements financiers sans statut bancaire proposent aussi des prestations dans le trafic des paiements. Quelles conséquences pourraient en résulter?

Un constat s'impose: la science parle moins de la banque que de services financiers. En effet, des prestations financières sont maintenant proposées par d'autres institutions et entreprises. La régulation toutefois marque le pas et n'exige le respect des prescriptions que de la part des banques. Les institutions non-bancaires qui proposent du trafic des paiements en profitent, de même que celles se consacrant aux affaires et à leur portefeuille de clients. Dans de nombreux pays, la Poste offre différentes prestations de ce genre, sans devoir prouver de statut bancaire. Dans ce domaine, l'autorité de surveillance induit une distorsion claire de la concurrence et foule en définitive ses propres objectifs au pied:

TÂCHES ET COMPÉTENCES DU COMITÉ DE BÂLE

Le Comité fournit un travail décisif dans les questions de collaboration coordonnée entre les autorités de surveillance, bien qu'il ne dispose d'aucune compétence formelle de surveillance superétatique, ses recommandations n'ayant ainsi pas force de loi. Il élabore des standards et directives relevant du droit de contrôle, son objectif étant de les ancrer dans la législation des différents États. Les recommandations ne représentent souvent que des standards minimaux, que les différents pays peuvent reprendre en l'état ou accentuer.

elle incite à l'exode de services financiers vers des prestataires non surveillés.

Que conseillerez-vous aux banques pour se préparer de manière optimale à Bâle II?

Les banques devraient s'occuper immédiatement et intensivement du contexte et ne pas attendre 2006 seulement, lorsque les nouvelles prescriptions entreraient en vigueur. Les changements imminents peuvent déjà être esquissés. Il est possible de s'y préparer. Cette fois-ci, néanmoins, les adaptations exigeront beaucoup plus de temps, puisqu'elles concernent les banques de manière étendue et pas seulement quelques spécialistes d'arrière-office. Les petites et moyennes banques devront peut-être recourir à une assistance externe, des coopérations devant le cas échéant être préparées. En Europe, Bâle II n'a été discuté jusqu'ici que dans le domaine des PME. La question est de savoir si les conditions de crédit subiront un nouveau renchérissement suite à l'introduction d'un Pricing conforme aux risques, notamment pour les crédits à long terme. Quoi qu'il en soit, Bâle II modifiera profondément l'univers bancaire et aura des répercussions par seulement sur le Pricing de domaines ponctuels.

Christian Schwinghammer,
Swiss Interbank Clearing SA,
christian.schwinghammer@sic.ch

André Gsponer,
Enterprise Services AG,
andre.gsponer@eps-ag.ch

COMITÉ DE BÂLE SUR LE CONTRÔLE BANCAIRE – QUELS SON LE ACTEURS ?

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, fondé en 1975, est composé de représentants des banques centrales ainsi que des autorités de surveillance bancaire des États faisant partie du Groupe des Dix (Belgique, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Canada, Pays-Bas, Suède, Suisse et États-Unis) ainsi que du Luxembourg. Il siège normalement auprès de la Banque pour les règlements internationaux (BRI) à Bâle, où se trouve également son secrétariat permanent.

Les pays sont représentés par des membres des banques centrales et des autorités de surveillance bancaire ayant pouvoir réglementaire, lorsque la surveillance n'est pas subordonnée directement à la banque centrale.

Le président actuel du Comité est William J. McDonough, président de la Federal Reserve Bank of New York. Le Comité siège quatre fois par année. Nous trouvons d'autre part plus de 30 groupes de travail et Task Forces se consacrant aux différents domaines thématiques.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

Vous trouverez des informations plus détaillées (liens) sur Bâle II sur le site www.ClearIT.ch.

RÉPERCUSSIONS DE BÂLE II SUR L'EXPLOITATION

À l'issue d'une période de consultation de plusieurs années, les dispositions relatives aux fonds propres formulées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire devraient entrer en vigueur au début de 2007. Les banques sont obligées pour la première fois dans leur histoire de couvrir séparément les risques opérationnels avec leurs capitaux propres. Des pertes historiques spectaculaires ont sans conteste contribué à cette évolution. Ces trois dernières années, des modèles conceptuels destinés à remplacer un taux simple de couverture ont été développés pour calculer une quote-part judicieuse de capital. Dans la recherche de capitaux propres conformes aux risques, personne n'avait pressenti, du moins au début, que l'on ait peut-être donné carte blanche un bref instant à l'apprenti sorcier bien connu, tant du côté réglementaire que bancaire.

L'accord sur les risques opérationnels, intégré dans le concept des trois piliers de Bâle II, prévoit à son tour trois variantes de calcul (1^{er} pilier). Les banques peuvent opter elles-mêmes en faveur de l'une de trois méthodes présentées plus bas pour calculer leur quote-part de capital propre. L'autorité exige en supplément des révisions régulières du processus de gestion des risques (2^{ème} pilier), pour le cas échéant demander des fonds propres supplémentaires destinés à pallier une gestion qualitative lacunaire. Enfin, chaque banque devra désormais communiquer ouvertement son processus de gestion des risques (3^{ème} pilier).

1. *Basis Indicator Approach* est une fonction pure de revenu brut. Bien que cette méthode soit simple, il en résulte un taux de couverture élevé.
2. *Standardized Approach* définit le revenu brut par secteur d'activité (business line), qui est ensuite étalonné en recourant à des facteurs plus ou moins conformes aux risques. La condition permettant à une banque d'appliquer une telle méthode est toutefois la satisfaction d'exigences définies, aussi bien organisationnelles, qualitatives que de nature historique des données. Il est notamment demandé que les données d'importance en matière de risques opérationnels, y compris les données internes déterminantes de pertes, soient relevées systématiquement par secteur d'activité et surveillées.
3. L'*Advanced Measurement Approach* («AMA») est considérée comme la méthode la plus fortement orientée risques. Un modèle AMA est développé par la banque conformément à ses propres besoins, devant contenir les quatre piliers suivants:

- données opérationnelles internes sur les pertes des cinq dernières années,
- données externes sur les pertes, venant éventuellement compléter les propres données faisant défaut,
- des analyses de scénarios de risques opérationnels,
- aspects qualitatifs, par exemple les facteurs internes de contrôle, le contexte d'affaires.

Le modèle doit être approuvé explicitement par l'instance réglementaire, la condition étant une fois de plus la satisfaction de critères qualitatifs et quantitatifs supplémentaires.

Pour permettre aux établissements financiers de passer au modèle AMA déjà dès 2007, la contrainte d'un historique des données de cinq ans a été revue à la baisse et fixée à trois ans lors de sa première application. En clair, la banque doit être documentée à partir de janvier 2004 sur toutes ses données opérationnelles de pertes pour pouvoir les utiliser dans le modèle. Bâle II se tait encore quant à la provenance de données externes et ne formulera probablement pas de prescriptions; des bases de données commerciales ou des données tirées d'un consortium (ORX, GOLD, etc.) pourraient ainsi servir de source.

Nécessité d'agir

Un établissement souhaitant optimiser ses capitaux propres sans devoir passer par la méthode *Basic Indicator Approach* devra forcément relever d'abord le status quo de l'ensemble de son organisation et le documenter:

- Quelles données d'importance pour Bâle II existent?
- Quelles données peuvent et doivent être utilisées dans le processus quotidien de décision?
- Quelles données et quels processus doivent être à disposition pour satisfaire les nouvelles prescriptions de publication?
- À partir de quels systèmes les données doivent-elles être extraites?
- Les systèmes en place sont-ils capables de satisfaire les exigences supplémentaires de Bâle II? N'oublions également pas que ces dernières évolueront encore au fil des années prochaines.
- L'articulation des données dans les secteurs d'activité prescrits par Bâle II peut-elle être réalisée?

Au sens d'une analyse d'écart, il conviendra dans un second temps de remplir les brèches existantes:

- Quelles sont les données qui, bien qu'existantes, ne sont pas utilisables dans l'état actuel (qualité, cohérence, degré de résolution, intégralité)?
- Quelles sont les données nécessaires, mais encore inexistantes?
- Les données manquantes peuvent-elles être acquises à l'interne, ou doit-on faire appel à

MARTIN SPRENGER, COMMISSION FÉDÉRALE DES BANQUES (CFB)

«Dans l'approbation de concepts de quantification, la décision de la CFB est toutefois dictée clairement par la qualité des solutions présentées. Nous n'avons nullement l'intention d'inciter un nombre si possible d'établissements à utiliser une conception précise et unique de quantification. Comme déjà rencontré dans la mise en oeuvre de standards passés, la CFB attache aussi dans celle de Bâle II une valeur accrue à l'étroite collaboration avec les experts opérant dans la pratique.»

des données externes?

- Quelle est la source de données externe reconnue la plus appropriée?
- À partir de quel montant de perte des événements entrent-ils dans le cadre de Bâle II?
- Sous quelle forme les données qualitatives ou les résultats tirés d'analyses de scénarios doivent-ils être relevés?
- Comment consolider les données provenant de différentes applications?
- Quelles modifications doit-on entreprendre sur le plan technique pour assurer le bon déroulement du processus Bâle II? De nouvelles acquisitions s'imposent-elles éventuellement, ou davantage de personnel?



Hansruedi Schütter

La troisième phase concerne l'utilisation des données:

- Comment les données internes doivent-elles être adaptées pour être compatibles aux Business Lines de Bâle II?
- Comment garantir que les données utilisées pour le modèle de capital trouvent également leur expression dans les processus de décision de gestion?
- Comment prouver que les pertes routinières enregistrées dans le quotidien ont déjà été prises en considération dans la structure des prix? Si ce point ne peut pas être justifié de manière crédible, l'instance réglementaire se réserve le droit d'exiger des fonds propres pour ce type de pertes attendues.
- Conséquence du fardeau de la preuve précité, la structure des frais doit être vérifiée régulièrement quant à son degré de couverture, et le cas échéant être adaptée. Il convient aussi, en l'occurrence, de tenir compte des réactions subséquentes, par exemple la continuité, la compétitivité, la communication implicite de points faibles, les risques liés à la réputation.
- Des données sur des pertes peuvent-elles être exploitées judicieusement dans le processus de validation de données qualitatives? Dans l'affirmative, comment réaliser une application permettant de traiter ce processus objectivement et tout de même intelligemment?

Enfin, Bâle II pose au travers du 2^{ème} pilier des exigences organisationnelles importantes à chaque unité structurelle. Les pres-

criptions d'évaluation attendues du 2^{ème} pilier figurent dans les *Sound Practices for the Management and Supervision of Operational Risk*. Nous devons aussi partir du principe que les recommandations en tous genres du Comité de Bâle serviront de référence de manière accrue dans les audits du 2^{ème} pilier.

Répercussions directes sur le trafic des paiements

«Payment & Settlement» forme un propre secteur d'activité dans l'approche standardisée. Une adaptation de données des différents autres secteurs devrait ainsi être superflue dans la plupart des cas. Cette attribution devient toutefois importante lorsque des pertes sont enregistrées, dont la cause ne repose pas dans le trafic des paiements. Une

perte commerciale par exemple sera saisie dans VaR (Value at Risk), une perte d'exécution pure allant au compte de OpRisk.

Dans le trafic des paiements, spécialement, les pertes attendues devraient être estimées et documentées pour Bâle II, puis figurer par exemple dans le budget. Si les pertes attendues, prises en considération dans la planification, ne peuvent pas être prouvées de manière crédible, la banque risque le cas échéant de devoir fournir une couverture supplémentaire en capital.

Bâle II ne concerne pas que le CFO ou les gestionnaires de risques. Les processus doivent être analysés dans chaque secteur d'activité, et les données importantes relevées dans l'ensemble de l'exploitation. Là où tel n'est pas encore le cas, le benchmarking et les analyses de scénario

feront bientôt partie du cahier des charges de chaque responsable de service. Bâle II ne commence pas le 1^{er} janvier 2007, mais aujourd'hui déjà. Pour prévenir des coûts supplémentaires futurs, les responsables à chaque échelon doivent réfléchir sur les répercussions des nouvelles dispositions sur les fonds propres et les exigences qu'elles posent à de nouveaux projets.

Hansruedi Schütter,
hrs Risk Management Services,
hansruedi@schuetter.net

COÛTS ÉLEVÉS

Parmi les huit secteurs d'activité composant une banque, le trafic des paiements est le plus fortement concerné par le calcul des besoins en capitaux destinés à couvrir les risques opérationnels.

Exemple :

- une banque occupe 100 personnes dans le trafic des paiements. Les frais de personnel et d'informatique sont évalués à CHF 40 millions (CHF 400'000 par personne). Dans le résultat, CHF 8 millions en fonds propres doivent exister pour le trafic des paiements de cette banque, soit CHF 80'000 par employé.
- Si les fonds propres sont serrés, la banque doit peut-être renoncer à octroyer un crédit d'un million de francs, exigeant au même titre CHF 80'000 en fonds propres pour une pondération du risque de 100%. Si ce crédit présente une

marge de 1%, la banque subit un manque à gagner de CHF 10'000.

- La couverture requise des risques opérationnels dans le trafic des paiements coûte ainsi quelque CHF 10'000 par année et par employé occupé dans le trafic des paiements. Ce chiffre affecte la rentabilité du trafic des paiements au même titre qu'une augmentation de salaire de CHF 10'000 par employé.

La charge élevée du trafic des paiements se retrouve dans les conceptions de base et standard. Dans l'application d'un concept avancé, reposant dans le calcul des besoins en fonds propres sur les risques saisis effectivement et statistiquement de la banque, celle-ci pourrait profiter d'une exigence moindre de couverture par les fonds propres.

Klaus Spremann

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Vous trouvez des informations plus détaillées sur Bâle II sur le site www.ClearIT.ch.

THOMAS ANKENBRAND, RBA-BANQUE CENTRALE

«Les banques qui font appel au concept d'indicateur de base ou standard peuvent tenter d'optimiser leur couverture par les fonds propres en externalisant le trafic des paiements auprès d'établissements qui n'ont pas le statut de banque, ou auprès d'établissements qui appliquent des concepts avancés. Que cette option soit judicieuse sur le plan économique, en faisant abstraction de toute réflexion stratégique, dépend d'une interprétation détaillée de Bâle II et de sa mise en oeuvre sur le plan national, en plus de la situation et des coûts des fonds propres. Il convient d'espérer que cette mise en oeuvre n'impliquera pas de distorsions du marché, entraînant des risques accrus du système. Une telle situation s'opposerait aux idées fondamentales de Bâle II.»

PRESTATIONS DTA/LSV PAR LE BIAIS D'INTERNET

Bien que fort peu de temps se soit écoulé depuis le lancement des produits Pay-Gate/EVA et PayCom3, rien n'indiquait à l'époque qu'ils ne suffiraient rapidement plus aux exigences techniques et de convivialité. Un fait est venu s'y ajouter: la maintenance de ces prestations DTA/LSV ne pourra bientôt plus être assurée à un prix raisonnable. La technologie Internet a introduit un changement réussi de génération.

Le constatant, Swiss Interbank Clearing a opté pour une nouvelle ligne de programmes satisfaisant les contraintes du monde Internet tout en autorisant une exploitation à moindre frais.

payGATE^{web} et payCOM^{web}

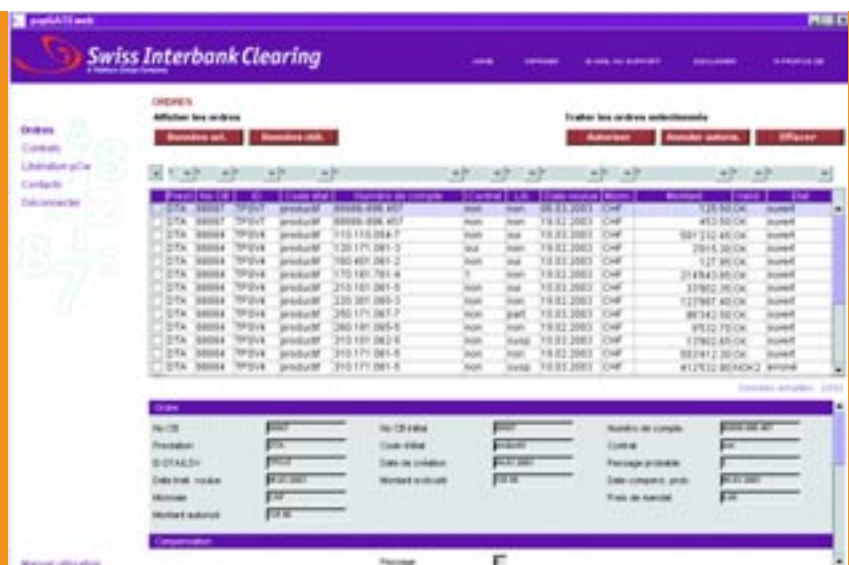
Nous disposons aujourd'hui de deux produits basés sur les technologies Internet modernes et éprouvées: payGATE^{web} en tant qu'interface avec les établissements financiers, et

payCOM^{web} comme interface avec leurs clients. Ces deux produits se sont imposés sur le marché et leur popularité n'est plus à prouver.

Swiss Interbank Clearing SA a créé sa propre infrastructure CPI pour couvrir les besoins des utilisateurs des deux prestations en matière de sécurité et d'identification. Indépendamment des services externes de certification, il lui est ainsi possible d'établir ses propres certificats d'authentification protégée client dans le cadre du protocole SSL.

La plate-forme «PEGAUS», une solution OpenSource développée par Swiss Interbank Clearing, est l'articulation des deux produits. Les versions les plus récentes peuvent être mises en oeuvre simplement, rapidement, et passer en production avec une maîtrise optimale des coûts. La plate-forme «PEGASUS», l'une des plus modernes de Suisse, est utilisée aussi bien pour les services HTML que Web.

L'écran de l'interface payGATE^{web} avec la fonction «Ordres»



Un succès qui perdure

Quelque 80 établissements financiers et plus de 600 entreprises font actuellement appel aux nouveaux produits. Plus de 1500 utilisateurs sont enregistrés et les limites de capacité du système ne sont de loin pas épuisées. Le système, stable, tourne sans problème depuis son lancement.

Le changement de génération a donc été un plein succès. L'acceptation réjouissante réservée à payGATE^{web} et payCOM^{web} par ses utilisateurs a été accompagnée par des économies considérables de coûts de développement et d'exploitation. Conséquence logique: la gamme des différentes plates-formes hétérogènes s'est considérablement résorbée. Enfin, les charges d'assistance à l'utilisateur ont fondu comme neige au soleil grâce au maniement logique et conviviale qui est le propre de ces prestations.

Une extension est prévue, faisant

converger si possible tous les canaux de livraison vers la nouvelle plateforme. Les développements futurs doivent également avoir lieu sur «PEGASUS», aboutissant à de nouvelles économies de coûts de développement, de maintenance et d'exploitation.

L'introduction réussie des nouveaux produits a permis à Swiss Interbank Clearing de réaliser le raccordement au monde Internet. L'entreprise dispose aujourd'hui de prestations modernes, de haute qualité technologique et d'avant-garde, sans craindre toute comparaison internationale.

Paul Sutter,
Swiss Interbank Clearing SA,
paul.sutter@sic.ch

NOUVELLE VERSION

La version 4 de payCOM^{web} est devenue opérationnelle en avril 2003. Elle permet à la clientèle d'autoriser ses ordres DTA et LSV par voie électronique. Les ordres de paiement ou de recouvrement sur papier font ainsi partie du passé, ce qui constitue une étape vers le traitement entièrement automatisé des ordres (Straight Through Processing).

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

Vous trouverez d'autres articles consacrés à ce thème et les plus récentes informations de produits sur nos sites www.payGATEweb.ch et www.payCOMweb.ch.

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Dix États entreront dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre.

Selon les dispositions en vigueur, l'admission des nouveaux États membres de l'UE dans l'Union économique et monétaire ne deviendra toutefois réalité qu'au 1^{er} janvier 2007 au plus tôt. La satisfaction aux critères de convergence définis dans le Traité sur l'Union européenne est la condition d'une adhésion à l'Union monétaire. Ces critères prescrivent notamment une stabilité éle-

vée et durable des prix, la convergence des taux d'intérêt à long terme, une situation financièrement supportable et permanente des pouvoirs publics, la stabilité du cours de change et une qualité de membre de deux ans au moins au mécanisme de taux MCE II.

Susanne Eis,
SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH,
susanne.eis@secb.de

MIGRATION DTA ET LSV

Face à la montée en puissance des services e-Banking ces dernières années, de nombreuses banques se préoccupent de recevoir les paiements DTA de leurs clients par leurs propres interfaces. Il y a une année, le Conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing SA a par conséquent décidé de maintenir jusqu'à la fin 2005 seulement le traitement centralisé DTA par Swiss Interbank Clearing. En d'autres termes, les fonctions «Autorisation», «Clearing et Settlement» (= imputation F10) et «Livraison de transactions DTA aux banques B» seront suspendues.

Dès lors, les paiements DTA seront traités directement par les banques, dans leurs propres applications de trafic des paiements, les paiements destinés à d'autres établissements étant acheminés sous forme de transactions SIC. En tant qu'oeuvre commune des banques, la prestation DTA subsiste toutefois sans changement pour les clients.

Par opposition à DTA, la remise centralisée et le traitement sous la forme actuelle de LSV se poursuivront également au-delà de 2005. Un sondage du marché ayant cours devra renseigner sur la nécessité ou non d'adaptations d'applications dans LSV pour les clients et les banques.

Swiss Interbank Clearing va poursuivre la remise centralisée de manière

générale pour LSV. Dans le domaine DTA, cette prestation ne sera en revanche maintenue que pour quelques banques et leurs clients.

Nouveaux canaux de livraison

Pour des motifs de coûts et de rationalisation, les possibilités de livraison de données seront limitées progressivement à la transmission basée sur Internet, par le biais de payCOM^{web}. Nous rendrons les clients attentifs sur les nouveaux canaux de livraison et leurs avantages, conjointement avec les banques.

Les médias de livraison payCom2 et les disquettes de 5,25 pouces ayant déjà pu être remplacés au 31 mars

2003, les versions PayCom3 actuelles devraient aussi être migrées vers la solution payCOM^{web} moderne et plus flexible ou, selon l'établissement bancaire, vers son interface Telebanking pour les transactions DTA. Les clients PayCom3 en apprendront plus à ce sujet en été 2003.

Dans un second temps, les supports de données restant, à savoir les disquettes de 3,5 pouces et les bandes magnétiques/cassettes, devront aussi être remplacés par une solution de transmission électronique. Une information à la clientèle est prévue pour 2004 à ce sujet.

Gottfried Keller,
Swiss Interbank Clearing SA,
gottfried.keller@sic.ch

L'écran principal de l'interface utilisateur payCOM^{web}



HISTOIRE DU FLUX MONÉTAIRE – L'ÉVOLUTION DU TRAFIC DES PAIEMENTS ET LA SUISSE

Critique de livre par le Prof. Dr Hans Geiger

Le trafic des paiements n'aura jamais bénéficié dans le passé d'une notoriété particulièrement élevée, ni dans la pratique bancaire, ni sur le plan scientifique. À tort, selon toute évidence, puisqu'un revirement d'opinion se poursuit depuis quelques années. Les racines linguistiques de la finance moderne se retrouvent dans le mot latin «finis» (la fin), signifiant qu'une transaction de négoce ne trouve sa conclusion qu'avec son paiement définitif. En 1776 déjà, Adam Smith a démontré dans son ouvrage l'effet générateur de bien-être de la division du travail. À son avis, une économie suivant ce principe ne peut toutefois fonctionner que si ses produits peuvent être négociés sur des marchés, l'argent et le trafic des paiements formant la base de fonctionnement du mécanisme des prix et assurant la prospérité de l'économie de marché. Dans une Europe encore préindustrielle, le trafic des paiements et non pas les

affaires de crédit ont favorisé l'avènement du système bancaire.

Swiss Interbank Clearing SA qui exploite le système de trafic des paiements SIC sur mandat de la Banque nationale suisse a publié lors du quinzième anniversaire de ce système un livre dont le titre est «*Kulturgeschichte des Geldflusses*», consacré d'une part aux racines économiques, politiques et culturelles du trafic moderne des paiements, d'autre part aux origines des systèmes le concrétisant. Les auteurs Fritz Klein et Guido Palazzo sont parvenus à cerner le monde du trafic des paiements et de l'argent en quelque 140 pages, des origines jusqu'à l'argent électronique, sous une forme captivante et récréative. Ce livre bien structuré décrit en quatre chapitres l'avènement de l'économie libre et des banques, et en trois phases l'évolution des systèmes du trafic des paiements. Le cinquième chapitre est

consacré à l'avenir de l'argent et du trafic des paiements. Les auteurs ont porté l'accent sur la présentation de l'évolution en Suisse, mettant aussi en lumière la grande importance du réseau postal dans le trafic suisse des paiements.

L'ouvrage pratique ne se contente pas d'une présentation purement historique des institutions et des produits du trafic des paiements; il aborde des questions fondamentales de négoce et de paiement. En font notamment partie des considérations sur les risques encourus dans le trafic des paiements, le rôle de la confiance investie dans les personnes, les organisations et les systèmes lors du traitement de transactions de négoce. En relation avec l'anniversaire du système SIC, la création durant les années 1980 à 1987 de ce pilier porteur d'infrastructure du marché financier suisse est d'un intérêt tout particulier. À l'époque, l'indu-

L'Assignat - le premier papier-monnaie de la France
(illustration dans le livre du jubilé)



strie bancaire suisse s'est en effet échappée avec succès du peloton technologique des systèmes bancaires au prix d'une démarche importante et courageuse. Les oeuvres d'infrastructure de la Swiss Value Chain font actuellement partie des arguments concurrentiels importants de la place financière helvétique. Quelque 700'000 paiements d'une valeur de 180 milliards de francs suisses transitent aujourd'hui par SIC, représentant chaque jour plus d'un tiers du produit intérieur brut annuel suisse, ce qui reflète l'importance élevée du secteur financier pour l'économie suisse.

Chapitres 4 et 5 proposent un aperçu condensé et d'actualité des systèmes et produits essentiels des systèmes de trafic des paiements. Les systèmes tant suisses qu'internationaux TARGET et CLS (Continuous Linked Settlement System) y sont décrits. Les explications données mettent en

évidence de façon impressionnante l'énorme influence exercée par les technologies modernes d'information et de communication sur le négoce et les paiements. Au niveau global, les nouvelles technologies permettent l'application du principe le plus ancien de sauvegarde d'opérations de négoce, à savoir le traitement donnant-donnant. Ce faisant, le cercle de présentation des sources historiques de l'économie de marché jusqu'au futur de l'argent numérique est bouclé.

L'ouvrage, d'une lecture facile même pour le néophyte et illustré de manière engageante, est complété par une annexe statistique documentant la montée et aussi le déclin de moyens de paiements importants en Suisse.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

L'ouvrage relié de 140 pages relié, en allemand (ISBN 3-286-51231-1) peut être commandé au prix de CHF 36.- auprès du Verlag SKV.



L'ouvrage paru à l'occasion du jubilé de Swiss Interbank Clearing

IMPRESSUM

ÉDITEUR

Swiss Interbank Clearing SA, Hardturmstrasse 201,
CH-8021 Zurich

COMMANDES/FEED-BACK – clearit@sic.ch

ÉDITION – N° 17 – Juillet 2003

Paraît régulièrement

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et
en français (400 exemplaires) ainsi qu'en
anglais (seulement sous forme électronique sur www.sic.ch)

ÉQUIPE DE RÉDACTION

André Bamat, directeur, Swiss Interbank Clearing SA, Susanne Eis, SECB Swiss
Euro Clearing Bank GmbH, Ruth Furter, Post Finance, André Gsponer,
Enterprise Services SA, Beat Härry, Credit Suisse First Boston,
Christine Preisig, Banque nationale suisse, Bruno Kudermann,
rédacteur en chef, Swiss Interbank Clearing SA, Ulrich Merz, UBS SA,
Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA

TRADUCTIONS

français: Word + Image, anglais: HTS

PRÉSENTATION – Mirjam Steiner Werbeagentur

IMPRESSION – Service des documents Telekurs

CONTACTS

Centrale SIC +41 1 279 4200,
Centrale euroSIC +41 1 279 4700,
Gestion de produits +41 1 279 4747,
Centrale SECB +49 69 97 98 98 0,
Customer Service SECB +49 69 97 98 98 35

**Vous trouverez d'autres informations sur les
systèmes suisses de trafic des paiements sur
le site Internet www.sic.ch ou www.secb.de**